ID: 039-213904717-20251114-20251101-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 1

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12

Membres votants: 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX.

Objet: Mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels « DUERP ».

Vu le code du travail, notamment ses articles L.4121-3 et R.4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale du Jura.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni en F3SCTen date du 23 septembre 2025, Le Maire rappelle que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail. Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251101-DE

- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique est consultable au secrétariat de mairie par voie dématérialisée sur le portail « agirhe » du CDG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,

Approuve l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX Le Maire, Emmanuel BILLET





ID: 039-213904717-20251114-20251102-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 2

Date de convocation: 6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12 Membres votants: 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX.

Objet: Adhésion au CDG concernant Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD ».

Monsieur le Maire indique que le Règlement Général sur la Protection des Données« RGPD » est un règlement général européen qui harmonise les règles de traitement des données à caractère personnel dans toute l'Union européenne. Pour mettre en œuvre cette conformité, la CNIL recommande un socle de quatre actions essentielles à réaliser en priorité :

- tenir un registre des traitements pour documenter et avoir une vision claire de tous les traitements de données réalisés dans la structure,
- minimiser la collecte des données en ne collectant que ce qui est strictement nécessaire, en évitant la conservation inutile, et en instaurant des mécanismes d'effacement ou d'archivage automatique,
- Respecter les droits des personnes en les informant dès la collecte et en facilitant l'exercice de leurs droits (accès, rectification, suppression, opposition),
- Sécuriser les données grâce à des mesures techniques (antivirus, mots de passe robustes, sauvegardes régulières) et organisationnelles (formation du personnel, contrôle des accès).

Cette obligation était menée par le SIDEC qui a mis fin. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés. Le CDG54 propose une convention moyennant une cotisation annuelle, fixée par délibération du conseil d'administration du CDG54. Ce taux



ID: 039-213904717-20251114-20251102-DE

est de 0,057% de la base assiette des salaires N-1, soit pour 2025 une cotisation d'environ 40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,

Autorise le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission,

Désigne auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX

Le Maire, Emmanuel BILLET

Solvo (JURE)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID: 039-213904717-20251114-20251103-DE

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 3

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12 Membres votants: 15 MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance: Véronique RAMEAUX.

Objet: Constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses.

Monsieur le Maire a été sollicité par M. LAPORTE, conseiller aux décideurs locaux du centre des finances publiques de Poligny, qui rappelle l'obligation comptable d'abonder le compte n°6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants ». Le but de cette provision est d'avoir une somme qui permet de couvrir en totalité ou en partie une créance qui deviendrait irrécouvrable ou qui serait perdue suite à une procédure de surendettement. Le montant minimum conseillé par M. LAPORTE est de 700 euros qui représentent 15% de l'encours des recettes à encaisser à ce jour. Le Maire propose une provision de 1 000 euros.

Ce compte ne génère pas de sortie de trésorerie et il est possible de reprendre à tout moment cette provision si le recouvrement des titres de la commune s'améliore. Par contre, lorsqu'elle n'est pas constituée ou qu'elle l'est pour un montant insuffisant, une anomalie ressort au compte de gestion. Monsieur le Maire propose de créer le compte 6817 et de l'abonder suivant la décision modificative suivante:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00 €	
FOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00 €	
D 6817 : Dot. prov. dépréc. ætifs circulants		1000.00€
TOTAL D 68 : Dotations aux provizions		1000.00€
R 021: Virement de la section de fonctionnement	1 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €	.1
R 10222 : FCTVA		1000.00€
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		1000.00€

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251103-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la création du compte 6817 et sa provision pour la somme de 1 000 euros.

Autorise l'ouverture de crédits par la décision modificative comme ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires pour réaliser cette provision.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX Le Maire, Emmanuel BILLET

2/2

ID: 039-213904717-20251114-20251104-DE



<u>REPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 4

<u>Date de convocation</u>:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents : 12 Membres votants : 15 MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

<u>Excusés</u>: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance: Véronique RAMEAUX.

Objet: Décision modificative d'intégration d'écriture comptable de l'acompte versé concernant les travaux du vieux pont.

Monsieur le Maire indique que l'acte d'engagement qui nous lie avec l'entreprise PATEU et ROBERT intervenant pour les travaux de maçonnerie du vieux pont prévoit que l'entreprise peut demander le versement d'une avance forfaitaire de démarrage. De ce fait l'entreprise a émis une situation d'avance pour un montant de 63 384,43 euros vérifiée par l'architecte M. BALDUINI et l'économiste Cabinet GRANDFILS qui a été payée par mandat n°313 le 07/07/2025 au compte spécifique n° 238 intitulé « avances commandes » du chapitre n°23 « immobilisations en cours ». Ce chapitre 23 est inéligible au FCTVA. Afin de rendre ce montant éligible au FCTVA, il convient de basculer ce montant au chapitre 21 ce qui n'est possible que lorsqu'est atteinte une phase de travaux suffisante. Les sommes payées à ce jour permettent de transférer cette somme du chapitre 23 au chapitre 21 « immobilisations corporelles » par des écritures d'ordres au chapitre n° 041 « opérations patrimoniales ». Cependant, le budget primitif ne prévoit pas les crédits nécessaires, une décision modificative est requise pour les ouvrir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152 : Installations de voirie		63400.00€
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		63.400,00€
R 238: Avances commandes immo corporelles		63400,00€
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		63400.00€

Reçu en préfecture le 21/11/2025





ID: 039-213904717-20251114-20251104-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Ouvre les crédits par la décision modificative comme ci-dessus.

Accepte l'intégration de l'acompte au chapitre 041 pour un montant de 63 384,43 euros.

Mandate au chapitre 021 les acomptes au fur et à mesure de leurs intégrations par les états d'acomptes vérifiés par l'architecte M. BALDUINI et l'économiste Cabinet GRANDFILS.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX

Le Maire, Emmanuel BILLET

RUFFEK SI PONTE



<u>REPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU JURA

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 5

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12

Membres votants: 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

<u>Excusés</u>: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance: Véronique RAMEAUX.

Objet: Remboursement des charges périscolaire par la CCBHS à la commune de Ruffey pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose que par délibération n°2020-138, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment de la mairie pour le périscolaire. Le remboursement à la commune de Ruffey des frais liés à l'utilisation de ces locaux (fluides et diverses autres charges) s'effectue, pour l'instant, par délibération concordante entre les deux assemblées. Pour l'année 2024, le décompte est le suivant :

		2024		
	Totaux	9 754.08		2 253.34
	Date	Montant total	Part périscolaire	Montant
Assurance mairie	09/01/2024	1298.25	20%	259.65
EDF collectivités (début 2024)fact				0.50.00
de 5633.45 solde	14/05/2024	1291.95	20%	258.39
EDF collectivités	04/07/2024	314.81	20%	62.96
EDF collectivités	23/07/2024	175.01	20%	35.00
EDF collectivités	29/08/2024	116	20%	23.20
EDF collectivités	22/09/2024	222.42	20%	44.48
EDF collectivités	25/10/2024	324.45	20%	64.89
EDF collectivités	11/12/2024	256.62	20%	51.32
Vérification des extincteurs	13/02/2024	288	20%	57.60
Pelets	15/10/2024	2364	20%	472.80

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251105-DE

Fioul chauffage	02/02/2024	1190	20%	238.00
Pas de ramonage (changement des chaudières)		0	201/	0.00
chaudieres)		0	20%	0.00
Remplacement chauffe-eau	22/02/2024	608.41	50%	304.21
Porte automatique	25/01/2024	216	20%	43.20
Eau	02/02/2024	938.16	20%	187.63
Impôts fonciers forfait		150	100%	150.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide et certifie sincère le présent détail des sommes dues par la CCBHS selon le tableau ci-dessus pour la mise à disposition du bâtiment, afin d'exercer la compétence périscolaire, pour l'année 2024,

Autorise le Maire à signer tous documents se reportant à ce dossier.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX

Le Maire, Emmanuel BILLET





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

Hacci (consult

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID: 039-213904717-20251114-20251106-DE

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 6

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

<u>Membres présents</u>: 12 <u>Membres votants</u>: 15 MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX.

Objet: Achat d'un chariot pour la classe de l'école maternelle et remboursement par mandat à un membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie Madame Catherine BERTIN pour son investissement et pour sa disponibilité auprès du personnel de l'école. Un chariot pour stocker les tapis de sport a été acquis afin de faciliter leur rangement et leur manipulation pour un montant de 98,25 euros. Celui-ci a été acheté d'occasion sur le site « Le bon coin » et la somme a été avancée par Madame Catherine BERTIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte l'achat du chariot,

Autorise la commune à rembourser Madame Catherine BERTIN par mandat pour un montant de 98,25 euros.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX Le Maire, Emmanuel BILLET

Variable 1



ID: 039-213904717-20251114-20251107-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 7

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12

Membres votants: 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine

PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas

URBAIN.

Excusés: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX.

Objet: Demandes de subventions de la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture d'une première lettre de la coopérative scolaire de l'école de Ruffey demandant une subvention « de Noël » à hauteur de 100 euros par classe. Traditionnellement, cette somme sert pour l'achat de jeux collectifs qui seront déposés sous le sapin de Noël.

Monsieur le Maire donne lecture d'une seconde lettre de la coopérative scolaire de l'école demandant une aide exceptionnelle pour financer le projet de voyage à Lyon sur le thème de la ville, de l'histoire et de la culture. Ce séjour se déroulera du 15 au 17 juin pour les classes de CP, CE1 CE2, CM1 et CM2, soit 41 élèves. Le budget global est estimé à environ 200 euros par élèves. Il est prévu que l'association des parents d'élèves verse une subvention à la coopérative scolaire de 50 euros par enfant, que la coopérative scolaire finance sur ses fonds 50 euros par enfants. Les familles financeraient le reste à charge.

Afin de soutenir ce projet pédagogique enrichissant pour les élèves et de réduire le reste à charge des familles, il est proposé de contribuer à hauteur de 50 euros par élève, soit 2 050 euros au budget de ce voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accorde une subvention de noël de 100 euros par classe, soit 300 euros à la coopérative scolaire,

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251107-DE

Inscrit 300 euros de crédits à l'article 65748 du budget primitif 2026,

Accorde une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Ruffey sur Seille pour la réalisation du voyage scolaire à Lyon d'un montant de 2 050 euros,

Crédite la somme de 2 050 euros à l'article 65748 du budget primitif 2026.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX Le Maire, Emmanuel BILLET

RUFFEY, SUPPLEY, SUPP

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

Heresa Covinile

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID: 039-213904717-20251114-20251108-DE

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 8

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents : 12 Membres votants : 15 MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

<u>Excusés</u>: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance: Véronique RAMEAUX.

Objet: Demande de subvention du Guidon Bletteranois pour le cyclo-cross de Ruffey.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association guidon bletteranois présidé par Monsieur Sébastien FAVIER. Celle-ci reconduit cette année encore l'organisation du cyclocross annuel de décembre sur le site de la gravière. L'épreuve se déroule majoritairement sur la commune de Ruffey (Etang dit « Bonnivard »).

Considérant le dynamisme que propose ce club sportif pour les jeunes et pour les adultes de notre territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accorde une subvention de 250 euros,

Inscrit cette somme au compte 65748 du budget 2025.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX Le Maire, Emmanuel BILLET

Vans





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

ID: 039-213904717-20251114-20251109-DE **EXTRAIT** DU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 9

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12

Membres votants: 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance: Véronique RAMEAUX.

Objet: Affouage 2025.

 $\mathbf{V}\mathbf{u}$ la délibération du 18 octobre 2024 : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025,

Monsieur Christian BOISSON indique que l'affouage 2025 s'effectuera dans les parcelles n° 6, 7, 11, 16 et dans diverses parcelles des branchages de chablis.

Monsieur Christian BOISSON présente ensuite le projet de règlement d'affouage 2025. Celui-ci prévoit notamment que chaque affouagiste devra présenter en mairie une attestation d'assurance de responsabilité civile, que la date limite d'inscription est fixée au 21 novembre 2025, et que le délai d'exploitation est fixé au 30 septembre 2026. Le reste du règlement est inchangé par rapport à celui de 2024.

L'estimation du volume d'affouage dans les parcelles 6 et 7 est évaluée à 112 m3, dans les parcelles 11 et 16 à 197 m3 et le volume des branchages à 43m3.

L'ONF considère que le prix du mètre cube doit être facturé 10 euros. La commune paiera donc à l'ONF 12% de la somme déterminée à partir de ces estimations de volume. Il est proposé que la taxe d'affouage soit fixée, comme l'année dernière, à 7 euros par mètre cube.

Le montant redevable par chaque affouagiste sera donc égal au volume estimé du lot multiplié par 7 euros et divisé par le nombre d'affouagiste se partageant le dit lot,



ID: 039-213904717-20251114-20251109-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le règlement d'affouage pour la campagne 2025-2026,

Fixe le délai des inscriptions au 21 novembre 2025 et la date de fin d'exploitation au 30 septembre 2026,

Donne délégation au Maire pour arrêter le nombre des affouagistes qui déterminera ainsi le montant (arrondi à l'euro supérieur) de la taxe d'affouage selon la formule : volume estimé du lot multiplié par 7 euros puis divisé par le nombre d'affouagiste se partageant le dit lot

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX

Le Maire, Emmanuel BILLET

Warner S



Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251110-DE

<u>REPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 10

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

Membres présents: 12

Membres votants: 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine

JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas

URBAIN.

<u>Excusés</u>: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX.

Objet: Emprunt pour les travaux du vieux pont.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt afin de permettre de financer l'avance de trésorerie nécessaire pour régler les factures des travaux du vieux pont dont le montant estimatif s'élève à 425 843,76 euros.

Nous avons à ce jour perçus 10 646 euros soit 60% de la subvention attribuée par le département et 28 916,40 euros soit 30% de la subvention attribuée par la DRAC. Les soldes seront versés une fois les travaux réalisés et payés. Nous avons fait en 2024 une demande de subvention européenne FEDER. Le dossier est seulement en cours d'instruction. Nous ne sommes pas certains d'obtenir un financement. Enfin, la récupération de TVA s'effectue l'année suivante des dépenses éligibles.

En attente de ces financements, et pour ne pas amenuiser le fond de roulement nécessaire à la vie de la commune, un emprunt de 150 000 euros serait nécessaire.

Le Maire présente l'état de la dette de la commune et présente les offres des trois banques consultées (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Banque Populaire). Elles ont chacune proposées de souscrire un prêt à moyen terme (sur 10 ou 15 ans) et à taux fixe.

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251110-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Retient l'offre de la banque de la Caisse d'Epargne : un emprunt de 150 000 euros au taux de 3,39% fixe sur 10 ans soit des échéances mensuelles de 1 475,57 euros. Les frais de dossier s'élèvent à 200€,

Approuve le tableau d'amortissement,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous les documents se rapportant à cette opération.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX

Le Maire, Emmanuel BILLET

Variation





ID: 039-213904717-20251114-20251111-DE

DEPARTEMENT DU JURA

REPUBLIOUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

SEANCE du 14 novembre 2025

Nº 11

Date de convocation:

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice: 15

<u>Membres présents</u>: 12 Membres votants: 15 MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian, BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

<u>Excusés</u>: Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX.

Objet: Achat d'une bande de terrain le long de la parcelle YB57 jouxtant la rue de la brizarde.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait été abordé en question diverse lors de la réunion du conseil municipal du 23 mai dernier. Le promoteur-aménageur CITEA représenté par M FIDON a fait part de son projet d'aménagement de 7 terrains destinés à la construction de maisons individuelles sur la parcelle YB57 au Pontot. Cette parcelle est grevée d'un espace réservé pour permettre l'aménagement piéton de la rue de la Brizarde. Sur les 10 mètres de largeur prévus au PLU, seuls 3 mètres semblent nécessaires. Monsieur le Maire fait part de la proposition financière écrite de M. FIDON. Sur la partie de la bande réservée, CITEA céderait 344 m² à la commune au prix d'achat de 19,38 euros TTC le m². Pour permettre la continuité de l'aménagement prévu jusqu'à l'abri bus du rond-point, CITEA cèderait 94m² de la zone N ne faisant pas partie de la bande réservée au prix de vente prévu soit 30€ le m². La commune achète donc ces terrains pour 9 487,84 euros.

Le fait que la commune ne récupère que 3m de largeur sur les 10m de l'espace réservé, permet à CITEA d'augmenter la surface des parcelles de 796 m² en zone UB (constructible). CITEA propose de reverser la plus-value financière à la commune soit 35,62 euros TTC (55 euros moins 19,38 euros) par m², ce qui représente 28 354 euros. En conséquence, CITEA propose de payer 18 867 euros des frais d'aménagement de la future zone piétonne sur présentation de factures.

L'accès aux parcelles se ferait exclusivement par la rue de la Brizarde et non sur la route de Lons comme le suggère l'OAP. Ainsi, CITEA prendra à sa seule charge le busage du fossé sur

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID: 039-213904717-20251114-20251111-DE

la totalité de la longueur de la parcelle YB57 pour réaliser les 3 accès aux maisons. Ces accès seront à sa charge tout comme la viabilisation des parcelles.

Afin de continuer l'aménagement du chemin piétonnier jusqu'à la route de Juhans qui impacte les parcelles YB57 et YB110, M. BOISSON Laurent propriétaire de la parcelle n°YB110 classée en UB est d'accord pour céder une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 63 mètres environ au même tarif de vente que le terrain voisin soit 19,38 euros du m². Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve l'achat de ces parcelles l'une à CITEA et l'autre M. Laurent BOISSON,

Prend note que les numéros cadastraux et surfaces exactes seront connus après les opérations de bornage,

Approuve les conditions financières suivantes : l'achat de la parcelle de CITEA se fera à l'euro symbolique et celle de Monsieur Laurent BOISSON à 19,38 euros du m²,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'achat de ces terrains.

La secrétaire de séance Véronique RAMEAUX Le Maire, Emmanuel BILLET



